

Questions-Réponses :

Qui est le responsable des enfants pendant le temps périscolaire ?

L'accueil périscolaire est organisé par les communes, qui en sont responsables. Dès que l'enfant quitte l'école, il est à nouveau sous la responsabilité de ses parents.

Attention ! Les enseignants ne sont pas présents lors des activités périscolaires.

Les enfants sont-ils obligés de participer aux activités périscolaires proposées par la Commune ?

Non, les familles ne sont pas obligées d'inscrire leurs enfants à ces activités. Celles-ci sont facultatives, mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'y participer. Pour faciliter l'organisation, une inscription sera demandée.

Les activités périscolaires seront-elles gratuites ?

Oui, les communes se sont engagées à rendre ces activités gratuites pour tous les enfants scolarisés dans les trois écoles. La garderie et la cantine restent dues au tarif en vigueur, de même que le centre de loisirs de Capvern s'il doit être fréquenté le mercredi après-midi.

Où se dérouleront les TAP ?

Les TAP se dérouleront dans les locaux scolaires ou dans des locaux proches (salles municipales ou centre de loisirs à Capvern). Dans tous les cas, les enfants seront présents à l'école à l'heure de la fin des TAP (pour prendre les transports ou débiter la classe).

Qui encadrera les enfants durant les TAP ?

Les intervenants seront soit des professionnels de l'activité (danse, relaxation à Capvern, occitan à Mauvezin) soit des animateurs professionnels (Capvern), soit des personnels communaux ou intercommunaux (Capvern, Mauvezin, Lutilhous), soit des bénévoles (bibliothèque de Mauvezin et Capvern par exemple).

Important : à Capvern c'est un A.L.A.E (accueil de loisirs associé à l'école) qui sera mis en place pour gérer les TAP, sous la direction d'Armelle Peyras.

Cette réforme fera-t-elle l'objet d'une évaluation ?

Oui. Un comité de pilotage a été constitué pour la mise en place de cette réforme. Il deviendra comité de suivi à partir de la rentrée. Des réunions trimestrielles sont prévues pour réfléchir aux adaptations nécessaires du projet qui est en place pour une durée d'un an.



R.P.I. CAPVERN-LUTILHOUS-MAUVEZIN



Le RPI : trois écoles, trois contextes différents...

D'une part, le groupe scolaire de Capvern, une grosse structure par le nombre d'enfants, ce qui en complique l'accueil à certains moments de la journée, et notamment durant la pause méridienne...

D'autre part, les écoles à une classe de Mauvezin et Lutilhous, qui dans un cadre plus rural peuvent privilégier la qualité de l'accueil mais doivent s'adapter aux contraintes du R.P.I. (horaires, transports)

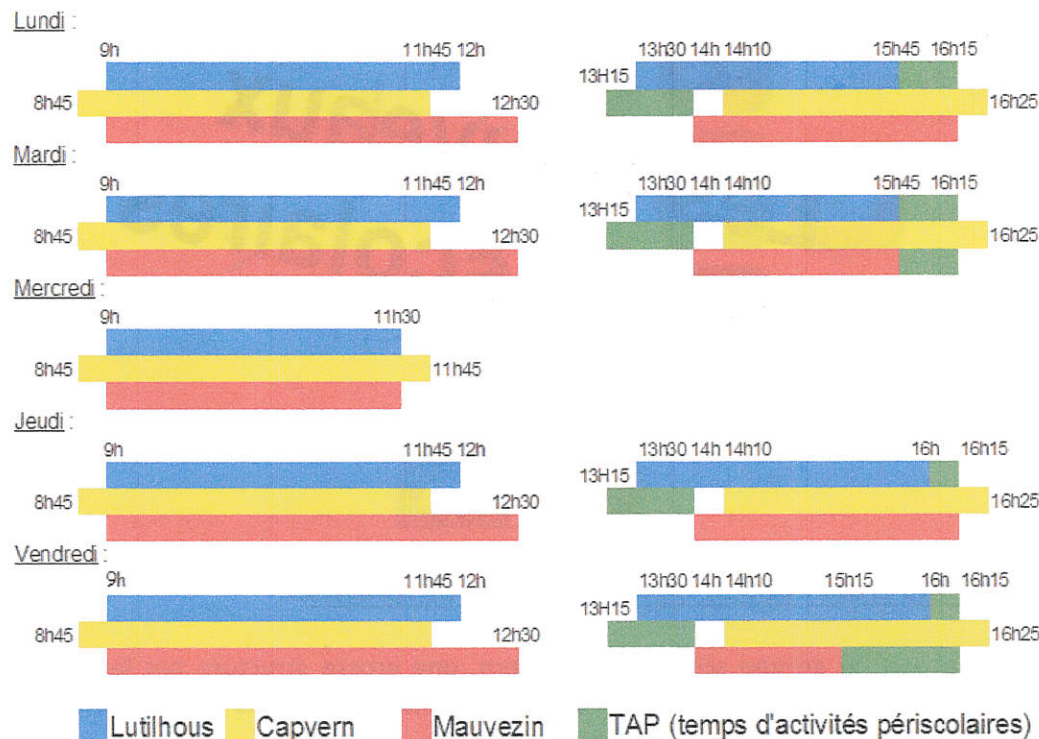
Les nouveaux rythmes scolaires

Les conseils municipaux de Lutilhous, Capvern et Mauvezin ont décidé d'adopter les nouveaux rythmes scolaires, à compter de septembre 2014.

Le comité de pilotage (mairies, enseignants, responsables de l'accueil périscolaire, délégués de parents d'élèves), qui a travaillé à la mise en place de ces nouveaux rythmes, évaluera, tout au long de l'année scolaire 2014-2015, l'expérimentation proposée.



EMPLOIS DU TEMPS DES TROIS ECOLES



La pause méridienne :

Conformément à la réglementation, elle est de 1 h 30 au moins dans chaque école (allongement d'un quart d'heure pour Mauvezin et Lutilhous).

Le mercredi midi :

Il n'y a pas de cantine ni de garderie à Lutilhous et Mauvezin.

Les élèves de ces écoles qui ne rentrent pas à la maison immédiatement peuvent gagner en bus l'école de Capvern.

Là, un temps de garderie est prévu pour les enfants qui seront récupérés pour manger chez eux (jusqu'à 12 h 15).

Tous les élèves devant manger sur place sont accueillis pour le repas, à partir de 11 h 45.

Ceux qui partent après le repas peuvent le faire jusqu'à 13 h 30, heure de l'ouverture du centre de loisirs de Capvern, pour ceux qui restent la journée entière.

Comme actuellement, les tickets de cantine seront en vente à la mairie de Capvern. Soyez vigilants sur deux points :

- un enfant scolarisé à Lutilhous ou Mauvezin, et mangeant à la cantine les cinq jours, aura besoin de ses tickets ordinaires de Lutilhous ou Mauvezin et de tickets de Capvern pour les mercredis ;

- la fréquentation du mercredi après-midi suppose une inscription impérative au centre de loisirs de Capvern.

Les autres jours de la semaine :

A Capvern, les élèves récupérés par les parents pour le repas de midi peuvent soit revenir à 13 h 15 pour les TAP, soit revenir à partir de 14 h pour entrer en classe à 14 h 10.

A Lutilhous et Mauvezin, les enfants peuvent rentrer chez eux dès la fin de la classe de l'après-midi ou bien rester pour les TAP.

Les transports scolaires :

Le syndicat des transports Capvern-Mauvezin-Lutilhous-Tilhouse reste l'organisateur du transport scolaire. Les jours de TAP de fin d'après-midi (à Mauvezin et Lutilhous), le bus passera aux mêmes heures qu'actuellement, c'est à dire à la fin des TAP.

Les activités périscolaires :

Elles seront proposées soit à l'année (Mauvezin), soit par sessions entre deux périodes de vacances (Capvern). A Lutilhous, l'âge des enfants a dicté l'aménagement d'un moment de détente (garderie améliorée).

Le détail des activités pour chaque tranche d'âge, ainsi qu'un calendrier, vous seront communiqués dès la rentrée.

Attention : à Capvern, les élèves souhaitant participer aux activités périscolaires devront s'inscrire auprès d'Armelle Peyras au centre de loisirs, avant la rentrée scolaire (du 25 au 29 août 2014).

Les objectifs des activités périscolaires sont les mêmes pour les trois communes : il s'agit de développer le « vivre ensemble », « être attentif aux besoins de l'enfant », « favoriser l'ouverture culturelle », « sensibiliser les enfants à l'environnement et à la citoyenneté », « développer la fréquentation du monde de l'écrit et du livre ».

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) :

Comme cette année, les APC seront mises en place par les enseignants qui en définiront la durée et l'heure en fonction des besoins de chaque enfant ou groupe d'enfants (8 élèves au maximum en même temps).